

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Résultats 2019 : Solimut améliore (légèrement) sa solvabilité

L'Argus de l'assurance – 27/08/2020

- Les infos : Le résultat de souscription de l'union (Solimut Mutuelle de France, Mutami, Mutuelle Solimut Centre Océan, SMH et Mutuelle de France Alpes du Sud) et a fortiori de sa principale mutuelle reste négatif, pénalisé par la prévoyance, mais dans une moindre ampleur que l'année dernière.
- Le chiffres : Le résultat négatif de 32,4 millions d'euros constaté en prévoyance en 2018 est rabaisé à 6,9 millions d'euros mais, a contrario, l'excédent dégagé en santé durant l'exercice précédent n'a pas été maintenu (de +18,6 à -8 millions d'euros pour l'union, de +12,6 millions à -13,4 millions d'euros pour Solimut Mutuelle de France). Bref, si les quatre autres mutuelles du groupe parviennent chacune à conserver un résultat de souscription excédentaire, elles sont loin de parvenir à combler le déficit de Solimut Mutuelle de France.

Ne dites plus La Parisienne Assurances, mais Wakam !

News Assurances Pro – 27/08/2020

- L'info : La Parisienne Assurances prépare sa mue. Après avoir sérieusement renforcé ses équipes avec plusieurs nominations ces derniers mois, la compagnie emmenée par Olivier Jaillon s'apprête à changer de nom. Selon News Assurances Pro, l'assureur s'appellera désormais « Wakam » (qui signifie « réveiller » en swahili). Une opération de rebranding qui devrait également s'accompagner du lancement de nouveaux produits d'ici la fin d'année.

La Mutuelle Générale annonce le lancement de sa marque de services en octobre

L'Argus de l'assurance – 26/08/2020 ; Atrium (Intranet LMG)

- Le mot de Patrick Sagon, Président de LMG : *“Pour que notre nouveau modèle en matière de services soit gagnant, nous avons créé une structure dédiée, une société par actions simplifiée (SAS), baptisée LMG Conseil et Services. La marque commerciale sera lancée en octobre. Ces services seront axés autour du mieux-être – qui est notre point fort en tant que mutuelle - , d'abord en B to B, puis B to B to C, et ensuite B to C. Ils seront vendus séparément, y compris aux entreprises non clientes de La Mutuelle Générale.”*
- Plusieurs collaborateurs du Groupe Valmen ont participé au projet :
 - Accompagnement au Pilotage projet

- Processus et Organisation
- Marketing Opérationnel
- Accompagnement RGPD
- AMOA (évolution des outils de distribution)

La MGEN signe un accord inédit sur le télétravail

News Assurances Pro – 25/08/2020

- L'info : En avril dernier, le groupe MGEN et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont signé un accord sur le télétravail différent en son genre. Au lieu de définir un nombre maximal de jours de travail à distance par semaine, il prévoit un forfait de 90 jours de télétravail par année civile pour un salarié à plein temps, soit l'équivalent d'environ deux jours par semaine.
- Les règles : Les salariés devront être présents 2 jours minimum par semaine sur site. Ils pourront donc poser jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. Les managers devront aussi définir deux jours de présence commune avec leurs équipes.

Aésio et Macif trouvent un nom pour leur sgam commune

News Assurances Pro – 24/08/2020

- L'info : Dans le cadre de la création de leur SGAM (Société de groupe d'assurance mutuelle), Aésio et Macif ont déposé trois noms à l'INPI :
 - Le premier, « Aéma Groupe » contient les deux premières lettres de chaque mutuelle.
 - Autre dénomination déposée, « Aémagine Groupe » fait écho à la chanson des Beatles « Imagine ».
 - Le groupe Macif a également déposé « Novaéma Groupe ».
- Le groupe mutualiste devrait donc porter un de ces trois noms, sachant que « a priori, ce serait Aéma qui serait retenu, à condition qu'il soit vraiment disponible.
- Enfin, ce nom n'a pas vocation à devenir une marque commerciale car le groupe repose sur un modèle multi-marques. Les marques et les identités des deux mutuelles seront respectées.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Google se lance dans l'assurance santé

L'Argus de l'assurance – 26/08/2020

- L'info : Verily, filiale du groupe Alphabet (maison mère de Google) lancée en 2015 et dédiée à la santé, basée à San Francisco, se lance dans l'assurance. L'entreprise a annoncé la création d'une nouvelle filiale, Coefficient Insurance, en partenariat avec Swiss Re Corporate Solutions qui sera actionnaire minoritaire.
- Le marché : Cette société commercialisera des contrats dits « stop loss », des contrats de réassurance pour les entreprises qui couvrent les dépenses de santé des collaborateurs au-delà d'un seuil déterminé par le souscripteur. Aux Etats-Unis, de nombreuses grandes entreprises sont leurs propres financeurs de mutuelle santé.

- Les objectifs : Verily compte utiliser ses compétences en big data et en outils d'analytique pour faire des analyses de risque et aider ses clients à maîtriser leurs dépenses de santé. Swiss Re intervient en tant que spécialiste de la gestion des risques et distributeur.

Assurance Maladie : La reprise des dépenses de santé s'accélère en juillet

News Assurances Pro – 25/08/2020

- Les chiffres : Les chiffres de l'Assurance Maladie de juillet confirment un effet report des soins, après un printemps marqué par une baisse de la consommation médicale. Les dépenses de santé sont 6,9% plus élevées en juillet 2020 qu'en juillet 2019. Les soins de ville ont progressé de 3,5% et les honoraires médicaux et dentaires, de 3,3%. Les honoraires des généralistes ont cependant baissé de 2,8% tandis que ceux des spécialistes sont en hausse de 4,7% et les honoraires des dentistes ont bondi de 7,6%.
- Les extrêmes : La hausse la plus spectaculaire est celle des laboratoires de biologie (+31,1%), à cause de la campagne massive de tests de coronavirus. Les transports, en revanche, diminuent de 11,9%, les autres soins de ville (dont cures), de -73%. Si la consommation de médicaments reste stable, les indemnités journalières grimpent de 13,0% en juillet 2020.

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

Les nouvelles ambitions de Shift Technology

L'Argus de l'assurance - 25/08/2020

- Aujourd'hui : Shift a mené une levée de fonds de série C de 53 M€ en mars 2019, montant qui lui a permis de faire évoluer son modèle dans deux directions. D'un côté, la start-up a élargi son spectre d'activités au-delà de la détection de fraudes à l'assurance : lancement de solutions d'automatisation de la gestion de sinistres. D'autre part, cette jeune pousse a accéléré son implantation à l'international, surtout aux États-Unis, où elle a même ouvert un bureau. Elle se développe aussi au Japon et au Royaume-Uni. Pour l'heure, seul le marché allemand se refuse à elle.
- Demain : "Nous avons investi 50 M€ en R & D. Pour un assureur en solo, investir une telle somme n'a pas de sens. Notre plateforme commune peut bénéficier à tous nos partenaires" résume Jérémy Jawish.
- Même si Shift est essentiellement focalisé sur l'IARD, la santé est néanmoins dans son champ de vision. « Il y a eu une forte demande de la part des assureurs santé après le confinement, même si ça reste plus timide en France qu'aux États-Unis », note Gaud Krotoff-Prat, à la tête de la communication de Shift pour l'Europe. L'assurtech a obtenu la certification pour devenir hébergeur de données de santé et identifie quelques marges de manœuvre sur la fraude, notamment hors tiers payant.

Pertes d'exploitation : décision défavorable pour Axa France

L'Argus de l'assurance - 24/08/2020

- L'info : Le Tribunal de commerce de Tarascon (Bouches-du-Rhône) a condamné Axa France à indemniser le gérant de la Bergerie des pertes d'exploitation liées à la fermeture imposée de son établissement par les autorités administratives entre le 13 mars et le 2 juin 2020. Le Tribunal condamne Axa à verser 114 105,54 €, correspondante aux pertes de marges brutes subies durant la période.
- Le jugement : « Le Tribunal considère qu'à partir du moment où le terme épidémie n'est pas défini, la clause d'exclusion opposée par Axa est trop générale. Celle-ci doit donc être déclarée comme non écrite », explique Maître Jean-Pierre Tertian, l'avocat du restaurateur.
- Le problème : Le 18 août, le Tribunal de commerce de Toulouse a débouté le chef étoilé Michel Sarran de ses demandes d'indemnisation, considérant que la clause d'exclusion opposée par l'assureur avait cette fois-ci vocation à s'appliquer. Le 24 août, le Tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse (Ain) a débouté un autre restaurateur qui s'opposait à Axa, estimant que la clause d'exclusion mise en avant par l'assureur était valable et opposable.